

- Emprises au sol des tables de modules PV : 10 610 m<sup>2</sup>
- Emprises au sol du projet PV : 19 280 m<sup>2</sup>
- Emprise au sol du PdL : 21m<sup>2</sup>
- Emprise au sol des PdT : 24m<sup>2</sup>

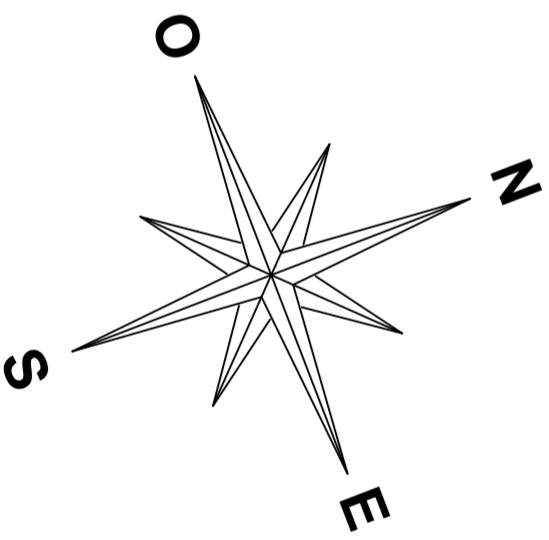
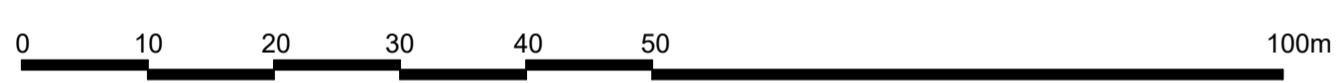
Légende :

- Bâti existants
- Talus
- Table PV à créer
- Poste de livraison (3.6m x 6m)
- Poste de transformation (3.6m x 7m)
- Ligne HT enterrée entre PdT et PdL à créer
- Voie périphérique, largeur = 4m
- Clôture existante
- Portail existants
- Caméra de surveillance sur mâà créer
- Bassin pluvial incendie existant
- Rampe d'accès aux dômes

Seuls les éléments de réseaux apparents ont été relevés ; les réseaux souterrains ont été reportés de manière indicative. Une consultation des différents concessionnaires sera nécessaire pour définir précisément leur existence ainsi que leur position. Ce plan ne préjuge pas des réseaux enterrés et de la nature et consistance du sol et du sous-sol.

Les limites parcellaires sont appliquées d'après le plan cadastral et n'ont pas fait l'objet d'une opération de bornage avec les riverains.

Planimétrie : Système rattaché au Lambert III  
 Altimétrie : Système rattaché au N.G.F. (altitudes Normales)



PC

Commune de Cap Vern  
 Lieu-dit "Landes de Tilhouse"

Plan de Masse  
 des constructions

Maître d'ouvrage:

Pièce n°2

Format A0 Projet de parc solaire au sol

Indice	Indice	Date	Validé
A	Réalisation du document	28/11/2018	
B	Ajouts cotation PdL et PdT + limites séparatives	07/03/2019	
C			

